

Comité syndical du 21 juin 2021

DL2021_06/05

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS : SUPPRESSIONS ET CRÉATIONS DE POSTES

Le Comité Syndical de ValOrizon, légalement convoqué le **11 juin 2021**, s'est réuni, salle des fêtes de Damazan, sous la présidence de M. Michel MASSET, Président, le **lundi 21 juin 2021 à 10h00**.

CONSEIL DEPARTEMENTAL 47 : Séverine BESSON, Jacques BILIRIT, Christophe BOCQUET, Sophie GARGOWITSCH, Christine GONZATO-ROQUES, Françoise LAURENT, Michel MASSET, Valérie TONIN (8) ;

VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION : Marie-France BONNEAU, Pierre CAMANI, Gilbert DUFOURG, Jean-Claude DERC, Alain LERDU, Jacques PIN, Jacques VERDELET (7) ;

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEUVOIS : Jacques BORDERIE, Lionel FALCOZ, Michel LAVILLE, Christelle PRELLON, Jean-Eric ROSIER (5) ;

SMICTOM LGB : François COLLADO, Henri de COLOMBEL, Christian GIRARDI, Alain LORENZELLI, Didier SOUBIRON (5) ;

FUMEL VALLÉE DU LOT : Didier CAMINADE, Jacques PICCOLI, Jacques SEGALA (3) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BASTIDES EN HAUT AGENAIS PERIGORD : Nathalie FOUNAUD-VEYSSET, Guillaume MOLIERAC (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES COTEAUX ET LANDES DE GASCOGNE : Audrey ARMELLINI, Michel PONTTHOREAU (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LAUZUN : Jean-Pierre BARJOU, Emilien ROSO (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE DURAS : Joël KLEIBER (1) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC : Michel VERGNÉ (1) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE D'AQUITAINE EN PAYS DE SERRES : Jean-Louis COUREAU (1).

Nombre de conseillers en exercice : 37

Présents : Mmes BONNEAU, FOUNAUD-VEYSSET, TONIN, MM. COLLADO, COUREAU, DE COLOMBEL, DERC, FALCOZ, GIRARDI, KLEIBER, MASSET, PIN, SEGALA, VERDELET, VERGNÉ (15)

Représentés : Mme ARMELLINI par M. SEGALA, M. BARJOU par M. MASSET, M. BILIRIT par M. COLLADO, M. LERDU par Mme FOUNAUD-VEYSSET, M. PICCOLI par M. COUREAU, M. ROSO par M. FALCOZ, M. SOUBIRON par M. DE COLOMBEL, (7).

Quorum atteint

Secrétaire de séance : Mme Nathalie FOUNAUD-VEYSSET

Nombre de délégués présents : 15

Représentés : 7

TOTAL : 22

DL2021_06/05

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS : SUPPRESSIONS ET CRÉATIONS DE POSTES

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant le précédent tableau des emplois adopté par le Comité syndical en date du 05 octobre 2020,

Considérant les mouvements de personnel et les avancements de grade de l'année 2020 et de l'année 2021,

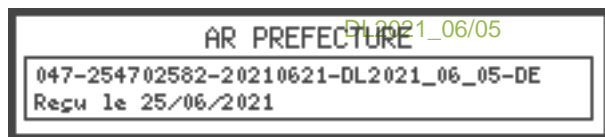
Considérant l'avis favorable de la Commission du Personnel du 15 mars 2021,

Considérant les avis du Comité Technique départemental du 09 mars 2021 et du 18 mai 2021,

Le Président propose à l'assemblée :

Les créations de postes suivantes :

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe



Les suppressions de postes suivantes :

- 1 poste d'adjoint technique territorial
- 1 poste d'attaché territorial

1. La modification statutaire du tableau des emplois adopté lors du comité syndical du 09 novembre 2020 ci-dessous :

Cadres / Emplois	Catégories	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus		Durée hebdomadaire de service
			titulaires	contractuels	
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Attaché principal	A	1	1	0	T.C.
Attaché territorial	A	4	0	3	T.C.
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	1	1	0	T.C.
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	1	1	0	T.C.
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	1	1	0	T.C.
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	0	T.C.
Adjoint administratif	C	2	2	0	T.C.
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE		11	7	3	
FILIERE TECHNIQUE					
Ingénieur principal	A	2	2	0	T.C.
Ingénieur territorial	A	2	0	2	T.C.
Technicien territorial	B	1	0	0	T.C.
Agent de maîtrise principal	B	3	3	0	T.C.
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	2	2	0	T.C.
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	2	2	0	T.C.
Adjoint technique	C	2	1	0	T.C.
TOTAL FILIERE TECHNIQUE		14	10	2	
TOTAL GENERAL		25	17	5	

- d'adopter le tableau des emplois suivant :

AR PREFECTURE DL2021_06/05
047-254702582-20210621-DL2021_06_05-DE
Regu le 25/06/2021

Cadres / Emplois	Catégories	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus		Durée hebdomadaire de service
			titulaires	contractuels	
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Attaché principal	A	1	1	0	T.C
Attaché territorial	A	4	0	4	T.C.
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	1	1	0	T.C
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	1	1	0	T.C
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	2	1	0	T.C
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	0	T.C.
Adjoint administratif	C	2	1	0	T.C.
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE		12	6	4	
FILIERE TECHNIQUE					
Ingénieur principal	A	2	2	0	T.C.
Ingénieur territorial	A	2	0	2	T.C.
Technicien territorial	B	1	1	0	T.C
Agent de maîtrise principal	B	3	3	0	T.C.
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	3	2	0	T.C.
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	2	2	0	T.C.
Adjoint technique	C	1	1	0	T.C.
TOTAL FILIERE TECHNIQUE		14	11	2	
TOTAL GENERAL		26	17	6	

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Article 1 : **DÉCIDE** d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé.

Fait à Damazan, le 23 juin 2021

Résultats des votes	
Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0

Le Président,
Michel MASSET

Publication / Affichage
Le 23 juin 2021